

**AB PLOMBERIE**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 €**  
**Siège social : 585 CHEMIN DE MOLIERE 07210 CHOMERAC**  
**483899712 RCS AUBENAS**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE  
DISSOLUTION DU 15 JANVIER 2024**

L'an Deux mille vingt quatre

Le quinze janvier

A 9 heures,

L'associé unique procède à l'Assemblée Générale Extraordinaire de Dissolution, au siège social, sur convocation de la gérante.

Est présent, Monsieur Jérôme NOMEDE propriétaire de 100 parts sociales,

seul associé de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'assemblée est présidé par Monsieur Jérôme NOMEDE gérant.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance établit par la gérante,
- Vote de la décision de dissolution anticipée de la société,
- Nomination du liquidateur ,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance décide la dissolution anticipée de la société AB PLOMBERIE à effet du 15 janvier 2024 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux articles 28 des statuts.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. La dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation" et le siège social de la liquidation reste fixé à l'adresse suivante : 585 Chemin de Molière 07210 CHOMERAC,

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**EURL A. B. PLOMBERIE**  
585 Chemin de Molière  
07210 CHOMERAC  
Tel. / Fax 04 75 65 26 47  
Siret 483 899 712 00028 Capital 3000 €

## **DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, nomme en qualité de liquidateur et pour la durée de la liquidation, Monsieur Jérôme NOMEDE – 585 Chemin de Molière 07210 CHOMERAC,. Le liquidateur ainsi nommé disposera des pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation, sous réserve de ceux qui sont expressément attribués par la loi à l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs et obligations ainsi définis prendront fin dès l'extinction de la personnalité morale de la société. Toutefois, le liquidateur pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés, statuant ordinairement.

En cas de démission, le liquidateur devra convoquer l'assemblée des associés pour procéder à son remplacement. En cas de décès du liquidateur, l'assemblée des associés sera convoquée pour procéder à son remplacement, sur convocation d'un mandataire de justice, désigné à la requête de tout associé.

L'assemblée générale décide que le liquidateur ne sera pas rémunéré.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## **TROISIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs à Monsieur Jérôme NOMEDE, Liquidateur de la société, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et les associés.

**EURL A. B. PLOMBERIE**  
585 Chemin de Molière  
07210 CHOMERAC  
Tel / Fax 04 75 65 26 47  
Siret 483 899 712 00028 Capital 3000